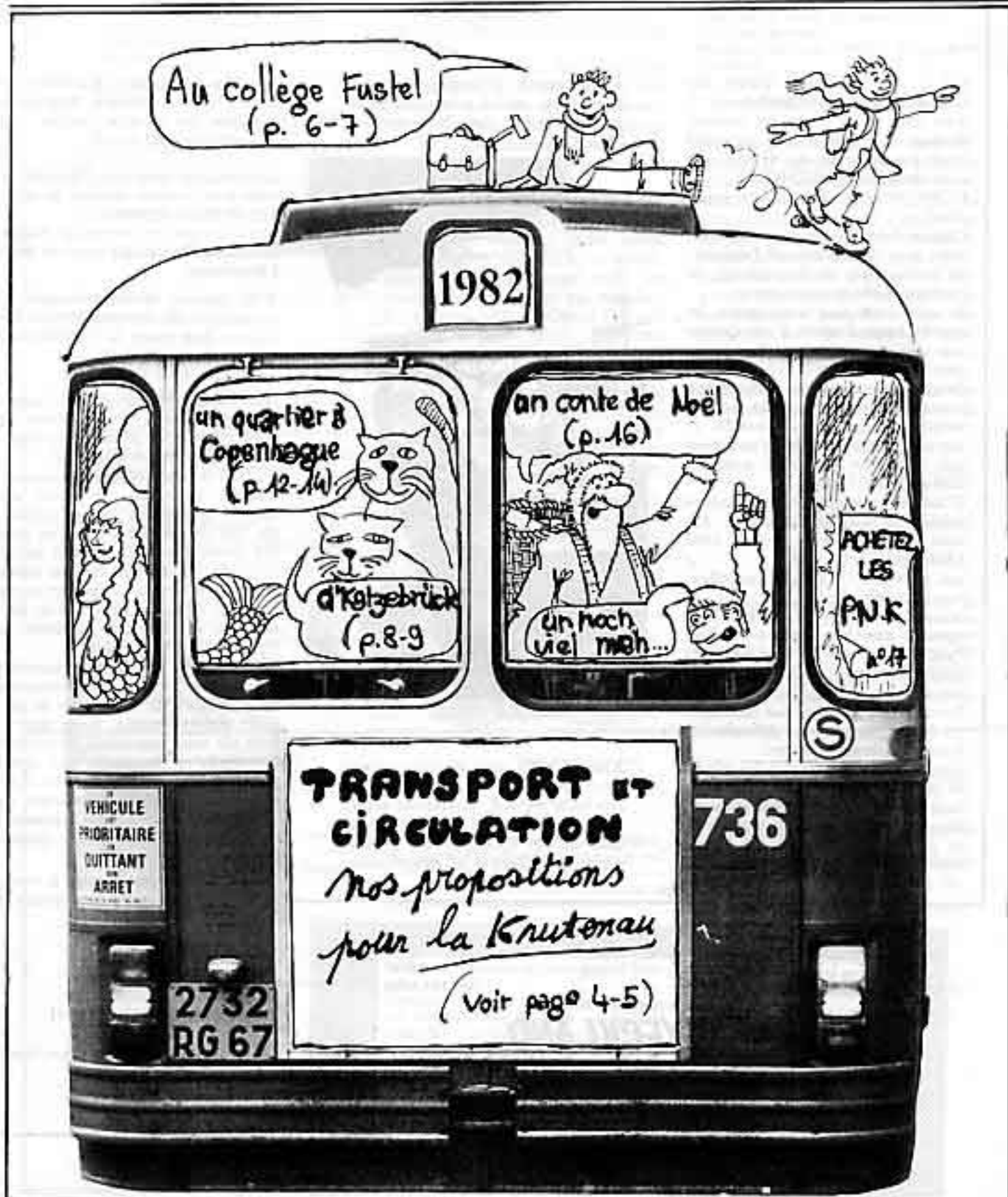


Premières Nouvelles de la Krutenau

N° 17

3.00 Francs

déc. 81 - janv. - fév. 82



la loi Quillot est de rééquilibrer cette situation afin de redonner aux locataires une sécurité : un droit à l'habitat.

3/ Le bail dans la nouvelle législation

Dorénavant les locataires ne craindront plus de voir leur bail non renouvelé à la fin de chaque année. Le projet de loi prévoit un bail minimal de 6 ans renouvelable tous les 3 ans. Le locataire pourra rompre ce bail à tout moment avec un préavis de 3 mois. Le propriétaire ne pourra donner congé à son locataire qu'en fin d'année avec le même préavis mais seulement pour une cause réelle et sérieuse : non paiement de loyer ou reprise du propriétaire pour y habiter lui-même ou sa famille. Il existe une seule restriction pour le locataire : pendant la première année du bail, il devra justifier son départ pour des raisons professionnelles ou familiales sérieuses. De plus le droit au bail sera transmissible en cas de décès à condition que la personne qui le reprendra ait vécu au moins 6 mois dans les lieux.

4/ La caution et les frais d'agence

Alors que jusqu'à présent le montant de la caution n'était pas limité par des textes, dorénavant la caution sera obligatoirement limitée à deux mois de loyers réels (charges exclues) et non révisable en cours de location. A la sortie du logement cette caution devra être rendue dans un délai d'un mois au locataire.

Quant aux frais d'agences immobilières qui se montaient généralement au dixième du loyer annuel et incombait totalement au locataire, ces frais incombent définitivement et totalement au propriétaire puisque c'est le propriétaire qui sollicite les services de l'agence immobilière.

5/ Le loyer

Le augmentations de loyer seront annuellement négociées nationale-ment entre associations de locataires et de propriétaires. L'indice de référence, actuellement indice du coût de la construction INSEE, sera à court terme remplacé par la hausse du coût de la vie. Par ailleurs l'augmentation pourra être limitée arbitrairement par l'État à un niveau compris en 80 et 100 % de l'indice de référence. Mais un problème reste posé : le prix du loyer. C'est un fait positif de mettre un frein à l'augmentation anarchique des prix, encore faut-il que le loyer initial, celui à partir duquel on tempère la hausse soit raisonnable.

Fixer, par exemple, pour base de

départ un loyer de 1 000 Francs pour 1 pièce cuisine, c'est discutable ; limiter la hausse à partir de ce seuil ne fait qu'entériner les abus. Par ailleurs, entre deux locataires successifs, le loyer ne subira qu'une hausse légale, alors que jusqu'à présent les propriétaires profitaient du changement de locataire pour augmenter fortement les loyers. Le nouveau locataire aura le droit d'exiger la dernière quittance de loyer de son prédécesseur pour vérifier et faire le cas échéant réajuster le niveau de l'augmentation.

6/ Les rapports Propriétaires-Locataires

L'innovation majeure de cette loi est constituée par la mise en place de conventions collectives de l'habitat. Elle prévoit la représentativité des associations de locataires au niveau national, départemental, d'un immeuble ou d'un quartier.

Les représentants de ces associations discuteront avec ceux des propriétaires pour mettre au point ces conventions collectives qui compléteront les clauses des contrats de location. Ces conventions deviendront effectives et obligatoires par décret ministériel tout comme des conventions collectives en matière de droit du travail. L'objet de ces conventions pourront porter sur : les réparations, l'amélioration des parties communes, la maîtrise des charges locatives, les locaux collectifs, les actions d'animation culturelle et sociale et l'élaboration des contrats de location type. De plus, toute nouvelle construction de plus de 50 logements construite après la promulgation de la loi devra

obligatoirement prévoir des locaux collectifs résidentiels à l'usage des résidents auxquels pourront accéder les associations de locataires.

7/ Les litiges

En cas de non paiement de loyer, le propriétaire pourra toujours rompre automatiquement le bail, à condition que le juge ne s'y oppose pas. En effet, si le locataire a des raisons valables de ne pas payer, s'il est de bonne foi mais privé des moyens d'existence (brusque mise au chômage, maladie, etc) le juge décidera éventuellement de son maintien dans les lieux. Le propriétaire sera indemnisé pour les loyers impayés par un fonds spécial. Concernant les augmentations de loyer, une commission paritaire départementale (Etat, locataires, propriétaires) servira d'arbitre.

La loi prévoit un certain nombre d'amendes en cas de violation de cette loi. Par exemple, l'entrave apportée à l'exercice du droit d'association sera punie d'une amende de 2 000 à 20 000 F., en cas d'exercice frauduleux du droit de reprise cette amende sera de 5 000 à 150 000 F. ainsi que la réparation du préjudice causé au locataire évincé illégalement.

De fait cette loi tente de rééquilibrer les rapports propriétaire-locataire, d'une manière insuffisante parfois, elle semble néanmoins avoir enfin mis fin à une situation de non droit pour les locataires. Nous y reviendrons dans quelques temps quand nous aurons pu juger de ce qu'il en est dans la pratique quotidienne.



LES REACTIONS

Union Nationale des Propriétaires Immobiliers

"Nous refusons ce projet qui remet en cause le droit de propriété... Il introduit un déséquilibre dans les rapports locataires-propriétaires et enlève à ces derniers toute responsabilité réelle... On va vers la mise en place de véritables soviets"

Chambre Syndicale de la Propriété et de la Copropriété Immobilière du Bas-Rhin

"s'inquiète de projets dont l'application conduirait à brève échéance à une remise en cause de la disposition et de la gestion du bien, puis à l'effacement de fait du droit de propriété"

Confédération Nationale du Logement

"Nous pensons que ce texte constitue l'événement le plus important dans le domaine du logement depuis le vote de la loi de 1948... il tend à réparer un véritable injustice" mais "le problème des loyers n'est abordé que sous son aspect de modération."

Confédération Générale des Locataires

"C'est une avancée importante mais des zones d'ombres persistent comme la fixation du prix du loyer initial"

La rentrée au Collège Fustel (Suite)

Dans un rectificatif daté du 9 octobre 1981, les enseignants de grec et le Directeur écrivaient notamment: "... il est entièrement faux de dire qu'il y ait eu échange du grec moderne contre l'espagnol. Nous recherchons un enrichissement et une ouverture culturelle de l'établissement. Ainsi, nous sollicitons l'obtention d'un équipement d'informatique, en plus, et non en échange (...). Et soyez assurés que nous ne pratiquons aucune discrimination dans le recrutement ou la gestion des élèves. Ceci pour le domaine administratif.

Pédagogiquement et culturellement la création de l'option grec moderne en deuxième langue vivante répond à la nécessité accrue des échanges avec la Grèce, nouveau membre de la Communauté Européenne.

Cette création est un enrichissement offert à tous les élèves. Elle permet la continuité d'un enseignement du cycle secondaire (collège-lycée) à l'université de Strasbourg où il est déjà assuré. Elle facilite les contacts avec la Grèce moderne et le peuple grec.

Si nos propos ont pu émouvoir la communauté grecque de Strasbourg, comme cela nous a été rapporté par le Directeur du Collège, nous le regrettons vivement. Notre ambition était de soutenir dans cette affaire l'action des parents et des professeurs pour le maintien de l'enseignement d'espagnol.

Pour notre part, nous voulons distinguer clairement entre d'une part la Grèce, le peuple grec, sa langue dont nous avons tout lieu de croire qu'ils sont porteurs de valeurs culturelles qui ne sont en rien inférieures à celles d'autres nations et d'autre part le grec moderne en tant qu'option dans le Collège Fustel. Dans le contexte du démantèlement du Collège que craignent les parents, la suppression de l'espagnol et la création de l'option grec moderne ne sont pas des faits anodins, car ils entraînent des baisses d'effectifs et notamment le départ d'élèves habitant le quartier. Il y a potentiellement au Collège Fustel,

et cela s'est confirmé à la rentrée, un effectif d'élèves intéressés suffisant pour constituer en 4^e une classe d'espagnol alors qu'il n'y eut aucune inscription pour l'apprentissage du grec moderne. La crainte des parents de voir cette année encore les effectifs du Collège baisser était justifiée. Qu'il se soit agi ou non d'un échange a finalement peu d'importance; le Directeur du Collège affirme que la création d'une option et la suppression de l'autre étaient deux événements indépendants; telle est en effet la version officielle de l'affaire. Des parents qui ont de la mémoire se souviennent que lorsqu'ils sont allés au rectorat pour protester contre la suppression de l'espagnol il leur fut dit que cette mesure serait compensée par la création du grec moderne... pour les apaiser vraisemblablement. Finalement le recteur a démissionné, emportant avec lui ses arrières pensées si toutefois il en avait; l'espagnol est resté et c'est sûrement ce qu'il y a de plus intéressant à retenir de ces péripéties.

LES ELECTIONS AU COLLEGE

Par ailleurs, comme chaque année à la même époque ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves et de leurs suppléants au Conseil d'Établissement du Collège; 5 titulaires et 5 suppléants étaient à désigner.

Trois listes étaient en présence. L'une était présentée par la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP), l'autre par la Fédération départementale des conseils des écoles Publiques (FCPE ex CORNEC), la troisième est une liste indépendante présentée par l'Union pour la Défense du Collège. C'est la liste FCPE qui est arrivée en tête à ces élections et qui retrouve ainsi une position favorable qu'elle avait perdue en 1979.

Dans ce tableau ci contre, nous vous donnons dans le détail les résultats de ce scrutin ainsi que ceux des 3 années précédentes.

LISTE DES PARENTS ELUS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE FUSTEL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1981-1982

Pour la liste FCPE

titulaires : MM. Truchot et Schladenhauffen
suppléants : M. Duramé et Mme Hartmann
renseignements : pour le CES
M. Pierre Schladenhauffen 24, av. de la Forêt-Noire Tél. 61.27.28

pour l'ensemble des établissements du secteur scolaire du Fustel
Claude Truchot 3, rue Louvois
Tél. 60.63.37 (bureau)
35.03.24 (domicile)

Pour la liste PEEP

titulaires : MM. Murier et Parchet-Rossat
suppléants : Mme Wolff et M. Welscher
renseignements : M. André Muller
1, rue d'Upsal
Tél. 61.39.22

Pour la liste Union pour la Défense des Intérêts du Collège

titulaire : Mme Seureau
suppléante : Mme Reiniche
renseignements : Mme Simone Reiniche
11, rue J. Poirotes
Tél. 35.65.11

Il est à noter que le nombre d'électeurs inscrits, c'est-à-dire le nombre de familles puisqu'il y a une voix par famille, a subi une baisse vertigineuse en 3 ans (de 547 à 447) mais que cette baisse semble aujourd'hui freinée.

Notons également que la participation à ces élections fut particulièrement élevée et qu'elle est de loin supérieure à la participation nationale (36 % pour le secondaire pour la France en 1980-81). Peut-être cette participation élevée récompense-t-elle la tenacité et le sérieux avec lesquels depuis plusieurs années les parents élus au Conseil d'Établissement se sont battus pour la défense du Collège.

En concluant sa lettre d'invitation aux parents à participer aux élections, le Directeur écrivait : "Si le Collège devait être supprimé, ce ne serait qu'au bout de la scolarité complète des élèves présents. N'ayez donc aucune inquiétude pour le vôtre".

Voilà qui tout en se voulant rassurant ne rassurera personne et laisse ouvert la perspective la plus redoutée et la plus néfaste pour le quartier : le démantèlement. Il y a donc du travail pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du Collège Fustel.

Joël COLIN

	78-79		79-80		80-81		81-82	
	Nb voix	Nb sièges	Nb voix	Nb sièges	Nb voix	Nb sièges	Nb voix	Nb sièges
P.E.E.P.	77	2	41	1	50	1	56	2
F.C.P.E.	106	2	77	2	66	2	89	2
Indépendant	58	1	79	2	72	2	53	1
Non Exprimés	9		11		17		9	
Total votants	250		208		205		209	
Total inscrits	547		501		450		447	
Taux de participation	45,70		41,51		45,55		46,75	



Quatre aller-retour pour Copenhague

Il y a 18 mois, une danoise, Kathrin Krøll, nous contactait, intéressée par le mouvement de renouveau de la culture alsacienne (le théâtre, les chansons, la "Wackes Fassenacht"...)

Elle nous ramenait dans ses bagages un film que nous avons projeté au printemps (KAMPEN OM BYGGEREN, une lutte pour un terrain de jeu à Copenhague), et l'invitation de plusieurs associations de quartier à venir présenter notre film "Krutenu à Croquer" et notre quartier. Kathrin et ses amis nous offraient l'hospitalité, les projections du film devaient couvrir les frais du voyage.

Et c'est comme ça, de film en aiguille, qu'en septembre dernier, nous avons pris tous les quatre, un aller-retour pour COPENHAGUE...

Franz, Jacques, Patrick et Josie

La capitale du Danemark, Copenhague est une ville de 700 000 habitants environ dont le développement urbain est semblable à celui de nombreuses villes françaises.

Depuis une vingtaine d'années, les couches sociales aisées ont délaissé le centre-ville pour aller "faire construire" dans les zones résidentielles de la périphérie. Leur départ a permis à une population plus modeste (jeunes, immigrés, familles ouvrières) de venir s'installer dans ces quartiers du centre.

Le montant du budget de la Municipalité de Copenhague semble fortement dépendre des catégories sociales qui habitent dans la commune en raison du système de taxation directe et indirecte existant au Danemark. Actuellement, comme le centre est occupé par des couches sociales modestes, la Ville de Copen-

hague dit qu'elle est pauvre. Elle souhaite alors dans les prochains temps attirer des couches sociales aisées pour augmenter son budget.

Ceci motive donc une nouvelle politique du logement de la Ville dont le Conseil Municipal est à majorité social-démocrate. La Municipalité veut assainir les quartiers du centre ou proche de celui-ci. Cet assainissement se fait par la destruction de la majorité des immeubles existants, même s'ils sont en bon état. (Le fait qu'un des membres du conseil municipal est P.D.G. d'une importante entreprise de démolition ne semble pas être étranger à cette politique). D'autres immeubles de plus grand standing seront alors construits sur ces emplacements. Ceci, selon la Municipalité, permettrait d'attirer une population plus aisée.

Actuellement des rues entières sont détruites, maison après maison. Les quartiers changent rapidement de configuration et de population. Cette politique qui est soutenue par le parti communiste danois car elle crée des emplois, contribue au départ des populations modestes vers les cités périphériques.

Cette politique pratiquée par le gouvernement n'a pas le soutien de l'opposition : ni de l'opposition de gauche (deux partis socialistes) qui s'est progressivement développée après la venue des sociaux démocrates au pouvoir, ni celle de droite (libéraux et extrême droite).

Le gouvernement social-démocrate a mis sur pied en matière de concertation diverses procédures qui paraissent être intéressantes, et qui n'existent pas dans notre pays. Quand la Municipalité a un projet d'aména-

Le comité du quartier a fait un procès à la ville et ... l'a gagné ! Les habitants disposent maintenant du droit de distribuer les logements, de décider de leur attribution, mais dernière attaque en date, on crée une loi interdisant d'avoir les W.C. à l'extérieur de l'appartement, ce qui est bien évidemment le cas à Brumleby !

Mais quelle restauration propose la ville ? La façade reste, et l'intérieur est entièrement restructuré. De 20 familles par immeuble, on passe à 7, toutes logées dans un appartement similaire. Les habitants ont fait leurs projets avec des appartements adaptés à chaque type de locataire, et en arrivent à 15 appartements par immeuble. Pour l'instant, la municipalité repousse les plans jusqu'aux prochaines élections.

Pour se défendre, le comité est composé de plusieurs groupes ("entretien d'immeubles", "fêtes, contacts avec les autres associations"...) qui se rencontrent toutes les deux semaines. Mais la plus grande autorité reste l'assemblée générale de tous les habitants, convoquée en cas de nécessité. Malgré une situation tendue, ils organisent une fête de printemps, un marché aux puces, un cabaret, une coopérative (donnant de l'animation au quartier). Une majorité des gens se sent concernée par les différentes actions, car elles sont la vie du quartier.

Une population habite ce quartier, veut y rester, et se défend pour cela. Mais l'expérience de Byggeren envahie par la police nous montre que Copenhague n'a pas encore sorti toutes ses armes. Et les gens de Brumleby avouent qu'ils partiront si la police intervient...

Norrebrø le quartier du pont nord

NORREBRØ est un grand quartier situé au Nord Ouest, tout près du centre Ville de Copenhague. Des maisons en briques uniformes et sales, encadrent de longues rues monotones. Une grande artère commerciale traverse tout le quartier et quelques boutiques survivent dans les rues adjacentes. Norrebrø est le premier quartier de Copenhague que nous visitons et nous ne sommes sans doute pas encore habitués au style des grandes villes nordiques où les gens soignent plus l'intérieur que l'extérieur de leurs maisons. Le quartier nous laissait une impression d'abandon et de tristesse. En effet, plusieurs immeubles sont vides, vitres brisées de petits terrains vagues, dans des pâtés de maisons, indiquent la démolition récente d'immeubles. Norrebrø

est un quartier populaire, habité par des ouvriers, des étudiants, des immigrants, bref des gens à revenus faibles ne payant que très peu d'impôts à la Ville de Copenhague. Appliquant un plan général d'assainissement de ses finances, la Commune a décidé de démolir le quartier de Norrebrø pour y construire des immeubles neufs plus confortables, espérant y attirer des habitants à revenus plus élevés, donc payant plus d'impôts.

En 1970, la démolition de tout un pâté de maisons laissait un grand terrain vague que les habitants du quartier ont investi pour l'aménager en terrain de jeu : le BYGGER PLATZ. Parallèlement, en bordure de ce terrain, une ancienne manufacture de tissage, inoccupée, a été transformée en FOLKETHUS "Maison du peuple", pour y faire diverses activités culturelles, cinéma, danse, musique, etc...

Le terrain de jeu a vécu pendant presque dix ans, avec ses baraques en bois de toutes les couleurs, ses jeux, sa vie, sa liberté, accueillant mille enfants du quartier, jusqu'au jour où la ville, pensant sans doute que ce genre d'initiatives des habitants allait à l'encontre d'une rénovation "soignée" du quartier et désireuse de vendre au plus vite ce terrain aux promoteurs immobiliers, décida en mai 1980 de débarrasser le terrain avec l'aide de la police et des bulldozers. Par deux fois, les installations de jeux ont été reconstruites de nuit par les habitants, mais la police et les bulldozers ont eu le dernier mot. De BYGGEREN, il ne reste qu'un film. Sur ce terrain entouré de grillage s'élèvent maintenant les premiers immeubles neufs construits par la ville pour attirer des contribuables intéressants. Ces immeubles vu leur loyer élevé : 4000 couronnes (3 500 F) par appartement, sont encore vides et le terrain est gardé par des chiens (danois bien entendu !).

(dans notre prochain numéro : suite et fin)



Le Folkethus quant à lui, a fêté dans la musique, la danse et avec des chants de lutte sur les lèvres, son 10e anniversaire, le dimanche 13 septembre 1981, bien que plane sur lui la menace d'une intervention policière. Ce jour-là, il y avait également des chansons alsaciennes et la projection du film "Krusenau à croquer".

Le Folkethus est une maison de quartier, gérée par les habitants et hors du contrôle de la Commune. Celle-ci, dans son programme de rénovation du quartier, voulait détruire la maison. Devant l'opposition des habitants et des utilisateurs de cette structure, elle s'est contentée de proposer la restauration et l'aménagement du Folkethus en "véritable" maison de la Culture, gérée par la Ville. Mais les habitants refusent cet aménagement, voulant décider eux-mêmes de la gestion du Folkethus sans ingérence des instances officielles.

Les habitants de Norrebrø ont perdu la partie sur le terrain de Byggeren, face à une police brutale. Qu'en est-il d'une organisation face au problème de la destruction des immeubles du quartier ?

Nous avons vainement cherché le comité de quartier de Norrebrø, mais l'avancement du plan de destruction du quartier est déjà tel que les membres de ce comité ont été dispersés du fait du déménagement dans d'autres quartiers de la ville, leurs immeubles ayant déjà été détruits.

Face au projet de la Ville, il n'y a donc plus d'organisation collective. Des actions individuelles au niveau des immeubles tentent de sauver les maisons de la destruction. Pour le moment, dans le quartier, les locataires de trois immeubles ont réussi à rallier leurs propriétaires à leur cause et ont gagné face à la Commune de Copenhague, le maintien dans leur maison. ■

L'histoire d'un quartier vivant



« LA NEF AVENTUREUSE DE ZURICH »

Lors de notre promenade le long du *Rheingiesen*, nous avons mentionné la passerelle du *Katzestey*. A l'endroit même où elle enjambait le cours d'eau s'élève de nos jours un petit monument dont la signification n'est guère évidente au premier abord : une fontaine, un buste, un bateau, des inscriptions en gothique... Il a été élevé en 1884 par la Société d'Embellissement (*der Verschönerungs-Verein*) de Strasbourg et commémore, tout comme la rue de Zurich qui le borde, le fameux voyage des Zurichois dont le récit fait partie de l'histoire -et presque de la légende- strasbourgeoise.

CONCOURS DE TIR ET DIPLOMATIE



En 1576, la ville de Strasbourg avait organisé un concours de tir à l'arbalète et à l'arquebuse, invitant les tireurs des grandes villes de l'Empire germanique et de la Confédération helvétique à y participer. L'organisation de tels tournois était alors une coutume fréquente à l'époque et permettait non seulement jeux et divertissements, mais aussi l'entretien des relations de bon voisinage (l'attribution des prix se faisait d'ailleurs plus en fonction des impératifs diplomatiques du moment que de la valeur sportive des participants). C'est ainsi qu'était conçu le grand concours de 1576, dont les festivités devaient durer du 28 mai au 15 juillet sur le grand champ de tir, le *Schiessrain*, situé à l'emplacement de l'actuel Contades.

Tout comme de nombreux étrangers, des Zurichois participaient au concours. C'est alors qu'une cinquantaine de "supporters" zurichois décidèrent de faire le voyage à Strasbourg pour assister à la fin du concours de tir à l'arquebuse, et de le faire par voie d'eau. Ils embarquèrent le 20 juin très tôt le matin, emportant sur leur bateau un chaudron rempli de bouillie de mil chaude (cette *Hirbrei* était à l'époque le plat national zurichois). Leur voyage dura dix-huit heures, au cours desquelles ils changèrent plusieurs fois de rameurs et durent entretenir le feu sous le chaudron. Ils arrivèrent à Strasbourg

par le *Rheingiesen* et débarquèrent vers sept heures du soir quai des Bateliers où ils furent accueillis par les autorités de la ville, entourées d'une foule compacte, enthousiasmée par cet exploit sportif. Le porte-parole des Zurichois, présentant le chaudron rempli de bouillie encore tiède, précisa que "ce pauvre cadeau qu'est une bouillie de mil" était avant tout un symbole : "si leurs alliés strasbourgeois étaient menacés par l'ennemi, les Zurichois viendraient à leur secours avant qu'une bouillie chaude n'ait le temps de refroidir".



LOCATAIRES :

DES DROITS NOUVEAUX

Dans le dernier numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau nous avons analysé les droits des locataires soumis à la loi du 1er septembre 1948. Mais cette loi, protectrice pour les locataires, n'est applicable que sur une part toujours décroissante du parc immobilier ; les immeubles construits avant 1948.

Dans les autres logements, hormis le secteur social essentiellement HLM, le déséquilibre de pouvoir entre propriétaire et locataire est immense.

Congés donnés sans motifs aux locataires, baux qui n'excèdent pas la durée d'un an, augmentations abusives, charges qu'il faut payer sans en connaître le relevé justificatif, caution de garantie indexée, etc, la liste est longue. Dans ce secteur appelé "libre" le locataire avait pieds et mains liés devant son propriétaire : en situation d'insécurité permanente, en situation de mineur qui n'aurait que le droit de payer sa quittance ou de partir.

Aujourd'hui cet état de fait peut changer, un projet de loi du ministre du Logement M. Quillot va être soumis prochainement à l'Assemblée Nationale. Son objectif premier est de créer "un droit à l'habitat" en rééquilibrant les rapports de pouvoir locataires - propriétaires. Ce projet de loi peut encore être modifié sur quelques points de détail, nous en donnons néanmoins les grandes lignes ci-dessous pour permettre à tous les locataires intéressés de connaître d'ores et déjà leurs droits nouveaux.

Alain JUND

1/ Le cadre général

Le projet de loi Quillot concerne tout le secteur dit libre, c'est-à-dire tout immeuble construit après le 1er septembre 1948. Il existe toutefois deux exceptions :

- les immeubles classés dans les catégories I et II A (immeubles de luxe voir les P.N.K. n° 16 pages 7 et 8) ainsi que les immeubles se trouvant dans les petites localités ; pour le Bas-Rhin tous les immeubles même construits avant 1948 entrent dans le secteur libre s'ils se trouvent ailleurs qu'à Strasbourg, Schiltigheim, Illkirch, Bischheim, Haguenau et Sélestat

- tout le secteur "social" aidé par l'Etat et principalement les H.L.M. où diverses dispositions de la loi 1948 sont reprises

A la Krutenau, la majorité des immeubles entrant dans le secteur libre ont été construits entre 1970 et 1976 à une époque où le choix de la municipalité était de détruire et de reconstruire du neuf. Ce parc immobilier est constitué principalement de petits appartements et de studios qui trouvent un débouché par la proximité des universités.

Ce type d'immeubles ne se construit plus aujourd'hui suite au décret municipal du 31.12.1975 limitant la hauteur des nouveaux immeubles ainsi que par le lancement de l'Opé-

ration Programmée de Restauration qui favorise financièrement les propriétaires voulant restaurer leurs maisons.

2/ La situation antérieure

Juqu'à la promulgation de la loi Quillot, la situation du secteur libre est la suivante :

- le propriétaire peut dénoncer le bail à chaque reconduction et cela SANS AUCUNE RAISON
- l'augmentation du loyer est libre (sauf de 1975 à 77 où les loyers étaient bloqués), le propriétaire décidait seul de cette augmentation et cela sans recours pour le locataire.
- la répartition des charges et réparations locatives n'est pas réglementée (fixée par une loi) comme pour les immeubles couverts par la loi de 1948.
- théoriquement le locataire et le propriétaire discutent "sur un pied d'égalité" les conditions du bail (loyer, augmentation, durée, etc) mais de ce fait ces négociations n'existaient pas ; le marché de l'offre (de plus en plus rare) et de la demande (de plus en plus importante) oblige le locataire éventuel à accepter les conditions définies par le propriétaire ou à renoncer au logement.

De fait cette loi engendrait un déséquilibre anormal entre un propriétaire détenteur d'un pouvoir quasi absolu et un locataire dépourvu de tout contre pouvoir efficace. Le but de



A l'occasion de la parution du 17^{ème} numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau, nous proposons à nos lecteurs de répondre à quelques questions concernant notre journal.

Nous souhaitons qu'avant le 31 janvier 1982 (dernier délai), vous remplissiez ce questionnaire et nous le fassiez parvenir au 16 rue de l'Abreuvoir, ou au stand du CARDEK au marché les mercredis. Nous rendrons compte de vos réponses dans le prochain numéro des P.N.K. qui paraîtra en mars 1982, à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de cette publication. Merci!

Question 1 (facultative):

Age: Profession: Nom:
Prénom: Adresse:

Question 2: Comment vous procurez-vous les P.N.K.?

- vous le recevez parce que vous êtes membre du CARDEK _____
- vous le recevez parce que vous êtes abonné _____
- vous l'achetez chez un commerçant _____
- vous l'achetez au marché ou dans la rue _____
- vous le lisez chez des parents ou des amis _____

Question 3:

- vous le lisez régulièrement _____
- vous le lisez occasionnellement _____
- vous le lisez pour la première fois _____

Question 4: Quels thèmes abordés dans les P.N.K. retiennent le plus votre intérêt? (cochez 3 thèmes)

- les problèmes du logement et les affaires immobilières _____
- l'histoire du quartier: _____
- la présentation d'activités du CARDEK _____
- les problèmes et projets de circulation, stationnement, piétonisation _____
- la vie scolaire _____
- l'information juridique sur le logement _____
- la rubrique "Tribune libre" _____
- les poèmes et histoires _____
- autres: lesquels? _____

LE VOYAGE DES ZURICHOIS ENTRE DANS L'HISTOIRE DE STRASBOURG



Cet événement avait fortement marqué les contemporains : on le retrouve mentionné dans le registre des procès-verbaux du Conseil des Vingt et Un de l'année 1576 : "Mittwochs den 20. Juni anno 1576 haben abermalen nachfolgende Herren und Büreger der Stadt Zürich mit einem warmen Hismuss in einem Tag eine hochlobliche Stadt Strassburg zu Wasser Heimgesucht". Le 23 juin, fut posée en Conseil la question de savoir ce qu'on ferait du bateau et de la marmite, restée à Strasbourg. On déposa cette dernière à l'arsenal, et elle traversa les vicissitudes de l'histoire, puisqu'elle est encore visible au Musée Historique, bien qu'ayant été fortement endommagée lors du bombardement de la

Bibliothèque en 1870. La ville fit aussi frapper des médailles à cette occasion, des chroniques et des inscriptions l'immortalisèrent. Le récit le plus connu est cependant celui qu'en fit l'écrivain satirique Jean Fischart (1547-1591) dans un long poème intitulé *Das Glückhafte Schiff von Zürich*. Cela explique la présence de son buste sur la fontaine des Zurichois, ainsi que celle, à l'arrière, de ces quatre vers extraits de la *Nef Aventureuse de Zurich* :

*"Gott wöll die liebe Nachbarschaft
Die Stadt Strassburg und Eidgenossenschaft
In stätter Freuntschaft stätt erhalten
Wie sie besteht noch von Alten"*

*"Dieu veuille toujours conserver
En solide amitié l'aimable voisinage
Entre la ville de Strasbourg et la
Confédération
Comme il a été hérité des temps
anciens"*



Et l'amitié zurichoise ne se démentit pas : en 1870, alors que la ville était bombardée, trois parlementaires de Bâle, Berne et Zurich vinrent offrir aux femmes et aux enfants un asile en territoire suisse. Cet événement est rappelé sur l'une des plaques ornant la fontaine, par un petit texte dédié "aux descendants des anciens Confédérés qui, selon la parole donnée par leurs pères, sont venus instantanément apporter leur aide à Strasbourg cruellement assiégée".



A l'arrière de la fontaine, un bas-relief de bronze reprend le thème de la barque et du chaudron, déjà présents à l'avant du monument. Cette plaque a été offerte par la ville de Zurich lors des cérémonies commémorant, en 1976, le quatrième centenaire du fameux voyage (*Hirsebreifahrt*, "voyage de la bouillie de mil"). A cette occasion, des rameurs de Zurich refirent le trajet, mais cette fois en trois jours, et arrivèrent par le Grand Canal d'Alsace, puisque le *Rheingässen* n'existe plus.



ces administratifs : Ville (Etat Civil, bureau d'Aide Sociale, vaccination...) Caisse d'Allocation Familiale, Sécurité Sociale, A.N.P.E. . Ces créations éviteraient les déplacements, principalement des usagers, qui actuellement doivent dans une grande partie accomplir leurs démarches au Centre Ville.

Pour compléter ces mesures, nous proposons que soient construits en grande périphérie des parkings gratuits où les automobilistes désirant se rendre à Strasbourg pourraient garer leurs voitures. Une liaison rapide et directe entre ces parkings et le Centre Ville devrait être instaurée (voir à ce sujet les expériences de la Rochelle et Nice). Des mesures d'incitation à l'utilisation du réseau de bus accompagneront cette réalisation (tarif préférentiel sur-tout le réseau de bus pour la journée par exemple).

L'ensemble de ces propositions nous semble contribuer à la résolution d'une grande partie des problèmes de circulation et de stationnement de l'ellipse insulaire et des quartiers

voisins. Les voies de circulation existantes, les places de stationnement et les parkings actuels devraient alors pouvoir répondre aux besoins restants en raison d'une diminution de la demande.

À la suite de ce constat, il nous paraît envisageable d'aménager différemment les espaces libres à la Krutenau :

- Terrain Vague de la rue de Schaffhouse. L'Office Public HLM construira prochainement une douzaine d'appartements en bordure de la rue des Orphelins ce dont nous nous réjouissons. Sur la partie restante de ce terrain, nous demandons, en liaison avec les associations de parents d'élèves du CES Fustel, que soit aménagés une aire de jeux et un terrain de sports.

- Place des Bâteliers ; nous souhaitons la construction de logements sociaux fermant la rue de Zurich (parcelles n° 28 et 31) et sur une partie de la rue des Bâteliers (parcelle contigüe au N° 19). Cet aménagement pourra être complété par la création d'un espace vert et de places de stationnement pour les riverains.

- Place d'Austerlitz ; nous réitérons notre proposition de suppression de la Gare routière qui a aggravé la situation en matière de stationnement dans cette partie du quartier et qui n'a en rien résolu l'acheminement des touristes au Centre Ville. Nous proposons donc la mise en place d'une navette rapide entre la Place de l'Etoile et le Centre ainsi que la transformation de la Place d'Austerlitz dans le sens demandé par ses riverains lors d'une enquête : accroissement de l'espace vert et une aire de stationnement gratuit.

D'autre part, comme nous l'avons développé plus haut, la construction d'un silo à voitures dans la Cour des Bocufs ne se justifie pas. Nous demandons que ce projet soit abandonné.

- Concernant l'immeuble à l'angle de la rue des Couples et de la Place des Orphelins nous proposons la restauration de l'immeuble pour y faire soit des logements sociaux, soit un lieu d'implantation d'entreprises artisanales (plomberie, serrurerie, zinguerie etc).

Le CARDEK



(photo Priston - Jeunettes)

LA RENTRÉE AU COLLÈGE FUSTEL

La rentrée au Collège Fustel a valu une bonne surprise à tous ceux qui sont préoccupés par la vie de cet établissement : l'enseignement de l'espagnol en deuxième langue vivante a été maintenu.

Aboutissement de l'action des parents et des enseignants ? Sursis au démantèlement que craignaient les parents ou changement plus profond de l'attitude du rectorat vis-à-vis du Collège ? La manière dont se régleront, ou ne se régleront pas d'autres

problèmes encore en suspens (éducation physique, la demi-pension, l'amélioration des locaux...) éclaireront davantage sur l'avenir.

UNE LETTRE DU DIRECTEUR DU COLLEGE

Notre article paru dans les Premières Nouvelles de la Krutenau (n° 16), s'il semble avoir été bien accueilli par les parents d'élèves nous a valu la critique du directeur du Collège

et des enseignants de grec-moderne "Collège-Université". Nous avions écrit : "... en échange de l'espagnol, le Collège obtenait le grec moderne au sujet duquel on s'interrogeait, une compensation, mais pour qui ?" Un dessin paru également en page 15, qui se voulait une protestation contre la suppression de l'espagnol marquait aussi que le remplacement de cette langue par le grec moderne ne se ferait pas sans quelques inconvénients.

Premières Nouvelles de la Krutenau



Liebe Leserin und Leser,

Seit 1977 benachrichtigt Euch die Premières Nouvelles de la Krutenau über das Leben des Viertels, seine Probleme, seine Veränderungen. Aber eine Zeitung machen, verlangt Zeit und Arbeit: von dem Aufsatz eines Artikels bis sie in ihre Hände ist.

Diese Zeitung will auch die Zeitung des Viertels und von seinen Einwohner sein.

ALLE KÖNNEN AN DIE PREMIÈRES NOUVELLES DE LA KRUTENAU TEIL NEHMEN

- benutzt die Zeitung um eine kleine, aber ohne Reklame, Anzeige einfügen : es ist gratis.
- Leih uns alte Fotos oder Postkarten von der Krutenau aus.
- Gibt ihre Meinung über die Artikels.
- Helft uns Artikels schreiben über die Geschichte der Krutenau.
- Die Zeichner können uns Zeichnungen geben um Artikel zu illustrieren.
- Und warum nicht , ein Artikel schreiben....

Es gibt sicher andere Möglichkeiten an den P.N.K. teilzunehmen, wir warten auf euch !!

Sie können uns schreiben: CARDEK, 16,rue de l'Abreuvoir oder an unsere Permanences kommen: Donnerstag von 18 bis 20 Uhr an der selbe Adress.

Sie können sich auch abonnieren an die Premières Nouvelles de la Krutenau.

ABONNEMENTS ZETTEL:

Nam..... Vorname.....

Adress.....

abonniert sich an die Premières Nouvelles de la Krutenau für 6 Numéros .

Mitgesendet ein Chèque von 15 Franken.



PETITES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

PERMANENCE ADMINISTRATIVE GRATUITE

Chaque lundi de 18 h à 19 h pour vous aider à :

- remplir et comprendre les formulaires (sécurité sociale, préfecture etc...)
- écrire des lettres à l'administration, à l'employeur, etc...

PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE

Un avocat est à votre disposition chaque jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 au 16, rue de l'Abbevoir pour vous aider à résoudre gratuitement vos problèmes juridiques de tous ordres. Alors n'hésitez pas...

Petits, Petits, Petits...

Propositions aux parents de petits de 0 à 6 ans

1/ Un trot Baby-sitting
Il s'agit de créer un groupe à l'intérieur duquel s'échangeraient des heures de baby-sitting. Cela permettrait également à tous les jeunes (?) parents de la Krutenau de faire connaissance, et... favoriserait...

2/ L'opération copains-maison-ouvertes
Il deviendrait plus facile à nos 3-6 ans d'aller plus librement les uns chez les autres.
Une réunion pourrait s'organiser entre les parents intéressés, pour détailler ces projets ou apporter d'autres idées concernant nos chers petits !
Mme Parmentier se charge momentanément de servir de relais.
Tél. 35.13.40

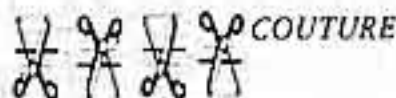
L'Accordéon à la Krutenau

Savez vous que depuis des dizaines d'années, une trentaine de personnes entre 7 et 30 ans se réunissent chaque semaine à l'École de l'Académie le vendredi entre 17 H 30 et 22 Heures.

La société des Accordéonistes strasbourgeois 1934 ne peut pas être comparée avec les grandes écoles, mais elle cherche un enseignement et un niveau musical comparable. Cette société essaye de tenir compte du budget des familles.

Jusqu'à présent, la société ne perçoit aucune subvention. Elle se suffit à elle-même et arrive même à s'équiper en matériel et en sonorisation. Elle donne chaque année des concerts, dont l'annuel qui aura lieu le 14 février 1982 au Centre Culturel du Neudorf (Place Albert Schweitzer). Elle joue pour différentes causes dont les enfants inadaptés, les orphelins, les veuves et organise une fête de Noël, dont celle de cette année aura lieu le dimanche 13 décembre à partir de 14 H 30 à la salle Ste Madeleine. Vous y êtes cordialement invités.

Si vous êtes intéressés pour participer à ses activités, contactez : Le Président, M. Robert Pétrazoller, tous les vendredis à l'École de l'Académie (4, rue de l'Académie) entre 17 H 30 et 22 H



COUTURE
Les cours de couture organisés par le CARDEK 13, rue du Gal Zimmer renaîtront en janvier.
Renseignements au CARDEK 16, rue de l'Abbevoir.

Entraide scolaire

Le CARDEK a mis sur pied des séances d'entraide scolaire pour les enfants de l'École Primaire de l'Académie. Leur but est d'aider ces enfants dans leur travail scolaire. Ces séances ont lieu tous les lundis et vendredis de 16 heures 30 à 18 h.. Nous cherchons d'urgence des personnes intéressées par l'animation de ces séances d'entraide scolaire (en particulier du 7 décembre au 7 mars, 3 animatrices étant absentes à ce moment là).

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez appeler au 35.54.68

PARTICIPEZ AUX PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

Ecrire dans ce journal est à la portée de tous : si vous avez des informations, des petites annonces, des points de vue sur des articles déjà parus, des idées sur des sujets non encore abordés, des photos, des poèmes etc... Envoyez nous vos contributions ou passez à la permanence du CARDEK tous les jeudis.

Petites annonces gratuites

- vend costume homme état neuf taille 42 prix 350 F
Mme Kaulmann 19, rue du Gal Zimmer 13ème étage).

- vend mobylette Peugeot 104 prix à débattre
Decker : 7, rue de Genève Tél. 36.06.80.

- vend machine à coudre Starlett état neuf 700 F
Tél. 35.07.74 après 17 H 30.

- l'association "La Petite Bulle" dont le but est de mettre en place une garderie parentale à la Krutenau cherche un appartement de 100 m2 (rez de chaussée ou 1er étage) s'adresser à C. Dennefeld 15b, rue Fritz Tél. 36.42.75.

- vend vélo Dame 300 F Tél. 35.21.68

- couple marié échange 2 pièces + débarras cuisine avec douche + grenier et WC à l'étage sans chauffage contre 3 ou 4 pièces cuisine salle de bains contacter le CARDEK pour renseignements.

- échange studio (1 pièce, cuisine, salle de bain) 7, Place des Bâteliers contre 2 pièces cuisine (douche ou bain) dans le quartier
S'adresser à M. Kriegel Aloyse 7, Place des Bâteliers Tél. 35.35.09 ou 36.71.11 poste 26.07 pendant les heures de travail.

- à vendre évier en émail blanc (1,40/0,60) avec 2 bacs et 2 égouttoirs plus une armoire 3 portes (1,55/1,80) Tél. 31.16.93.

- garde enfants tous les soirs à partir de 19 H et samedi-dimanche toute la journée Tél. 36.24.48.

● Vends : Banjo-guitare 6 cordes état neuf.
Prix d'achat : 850 F + 80 F de hausse - vendu 600 F avec la hausse - tel : 37.34.25 après 19h

● Vends : Chauffe-eau électrique zénith 220V - 5L. Bon état. Prix à débattre. Un mot à l'ordre de M. Saut dans la boîte au- lettres du CARDEK -

● Vends 2 poêles mazout dont 1 pour cuisine + 1 chauffe eau électrique
Tél : 37.11.35 (ou mot à l'ordre de M. STANBACH au CARDEK).

● Gardien 159 Cherche fantôme échappé le 24 décembre 1836
Caractéristique : Invisible.
Tél : au Haut Königsbourg.

ce Vieillesse (CRAV), et l'O.P. HLM. Quelques uns seulement de ces organismes ont prévu des possibilités de stationnement pour leurs employés, voire pour leurs usagers. Le tableau ci-contre fait état du nombre de places de stationnement pour les employés et les usagers :

- la desserte du quartier de la Krutenau par les transports en commun laisse à désirer :

- aucune ligne de bus ne traverse le quartier (la ligne 10 ne passe qu'à sa limite)
- la fréquence de la ligne 20 est insuffisante, de plus ces bus ne circulent ni le samedi, ni le dimanche.

En raison de cette mauvaise desserte, les employés et usagers des administrations ainsi que les habitants du quartier désirant se rendre dans une autre partie de l'agglomération sont souvent obligés d'utiliser leur voiture individuelle.

Nos propositions

Conscients que les questions de circulation ne peuvent être réglées qu'au niveau de l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise, nous nous permettons néanmoins de faire des propositions particulières au quartier, propositions qui s'inscrivent dans le cadre de nos propositions globales.



1. Propositions concernant la Krutenau

+ Nous aborderons tout d'abord nos propositions relatives à l'accès et au stationnement des véhicules des employés et usagers des administrations. Par la presse locale du 16.10.81, nous avons appris le projet de réhabilitation de la Cité Administrative. Ce projet prévoit la construction d'aîles de stationnement réservées aux employés et usagers de la Cité, ce dont nous nous réjouissons. Cette construction soulagera le secteur des rues de l'Abreuvoir, de Zurich et de l'Hopital Militaire en matière de stationnement. Des mesures d'inci-

	Nb. d'employés	Nb. de places de stationnement pour les employés
C.A.F.	250	3 pour la direction
C.P.A.M.	850	20
C.R.A.V.	500	2 pour la direction
H.L.M.	120	40
Cité Administrative	1100	300
TOTAL	2820	365

tation (information) devraient accompagner par ailleurs cette réalisation pour garantir son succès.

Par ailleurs, nous réitérons une proposition faite par des organisations syndicales de la Caisse d'Allocation Familiale, Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse et Caisse Primaire d'Assurance Maladie, demandant la construction d'un parking souterrain sous la Place de la Bourse réservé aux employés et usagers de ces administrations. Cette réalisation peut-être financée par l'Etat, le Conseil Général, la Communauté Urbaine de Strasbourg et les administrations concernées.

+ quant aux propositions relatives à la desserte du quartier par des transports en commun, nous souhaitons que la fréquence de passage de la ligne 20 soit accrue, ceci

priorité passe par une réorganisation du réseau de bus. Les actions envisagées doivent tenir compte des besoins des usagers actuels et potentiels. Ceci permettra d'établir un constat de la situation actuelle à partir duquel devrait se dégager des propositions.

Quant à nous, nous demandons que des actions soient entreprises pour :

- améliorer la densité du maillage : création de lignes périphériques reliant les différents quartiers entre eux (exemple de la ligne 10 à moyenne et grande périphérie). Il faut éviter d'accroître la structure radiale du réseau en favorisant la déconcentration des points de correspondance et en réduisant le nombre de bus traversant le centre ;

- améliorer la fréquence de passage des bus

- accroître la rapidité des bus par la multiplication des couloirs réservés et la généralisation de la priorité aux carrefours

- établir une politique de prix incitative

- accroître l'information sur les possibilités offertes par le réseau auprès du public de chaque quartier (mise en place des grands plans lisibles à chaque arrêt, distribution chez les habitants de prospectus décrivant les lignes et horaires de desserte de leur quartier ainsi que les points de vente des billets).

Cette information n'aura d'impact que dans la mesure où les conditions précédentes seront remplies : un réseau de bus performant.

Par ailleurs, si le tramway devait, ce que nous souhaitons, se réaliser à Strasbourg, nous demandons qu'il soit construit en surface, afin de lui donner la priorité comme moyen de transport et de le rendre attractif pour l'usager. L'économie réalisée en l'am engageant en surface devrait permettre de prolonger son tracé vers la banlieue nord (Bischheim, Hoenheim).

Par ailleurs, nous proposons la création d'antennes administratives dans les quartiers. Ces antennes pourraient regrouper plusieurs servi-

favoriserait la desserte des administrations et contribuerait à réduire les déplacements automobiles des employés et usagers. Nous demandons par ailleurs que cette ligne fonctionne le samedi, dimanche et jours de fête. Nous désirons également que soit étudiée la mise en place d'une ligne de bus traversant le quartier.

2. Nos propositions globales

Nos propositions se situent dans l'optique d'une transformation des moyens de déplacement et d'accès au Centre Ville. Nous souhaitons que soit résolument donnée la priorité aux transports en commun. Cette

SOMMAIRE

Tribune Libre : F.U.L.C. 67.....	2
Editorial.....	3
Transport et circulation : nos propositions pour la Krutenau.....	4-5
Locataires : des droits nouveaux.....	6-7
L'histoire d'un quartier vivant : histoire et légende du Pont aux Chats.....	8-9
La rentrée au Collège Fustel.....	10
A propos de la Cité Administrative.....	11
Copenhague : 4 aller-retour.....	12-14
Petites Nouvelles de la Krutenau.....	15
Conte de Noël.....	16

CARDEK
COMITE D'ACTION POUR LA REHABILITATION SOCIALE DE LA KRUTENAU
16 rue de l'Abreuvoir ; tél : 37 30 73

Réunions tous les lundis de 20 h à 22 h
au 13 rue du Gal Zimmer.

Permanences tous les jeudis de 18 h à 20 h : 16, rue de l'Abreuvoir.

ADHESION

Si vous souhaitez apporter votre soutien au CARDEK, vous pouvez devenir membre de l'association.

La cotisation est de 25 francs pour 1982, vous aurez droit au journal.

PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU N° 17

Supplément à Usa'm Folk n° 141 Directeur de publication : Roland FITZER

Commission paritaire n° 53675

Composition Imprimeur : Ets R.-G. SCHMALTZ, Eckwersheim.

Les Premières Nouvelles de la Krutenau sont lues dans le monde entier; la preuve, ces 2 photos que des lecteurs nous ont envoyées! Vous de découvrir quels sont ces pays. Les 10 premières réponses gagneront un voyage merveilleux dans la Krutenau profonde avec un abonnement à ce journal. (C'est sérieux!) Réponse et liste des gagnants dans le prochain numéro.

Samedi 14 Novembre, entre 14 et 18 heures, près d'une cinquantaine de membres et sympathisants du CARDEK se sont retrouvés au Foyer Saint Joseph pour participer à l'assemblée générale annuelle de l'association.

Après une présentation générale de l'action du CARDEK et de ses moyens, fut dressé le bilan de l'année écoulée.

Le logement reste de domaine prioritaire d'intervention de l'association avec différents axes :

- mieux percevoir les conséquences sociales de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, par la réalisation d'un bilan social,

- garantir à long terme, au-delà de l'Opération Programmée, le maintien de logements accessibles à des ménages à revenus modestes à la Krutenau; des propositions ont été faites aux HLM et à la Ville de Strasbourg pour l'extension de ce parc de logements - poursuivre, avec les réunions de la Cellule Technique, la concertation avec les organismes intervenant dans le cadre de cette Opération Programmée : en 1981 la Ville de Strasbourg a désinvesti ses efforts sur la Krutenau alors que plus de la moitié des chantiers ne sont pas encore achevés,

- chercher à résoudre les cas particuliers de certains immeubles nécessitant une intervention auprès des propriétaires ou des organismes tels la Ville, l'ARIM, les H.L.M.,

- informer et donner des conseils juridiques aux locataires en butte à des problèmes de loyer et de travaux.

Notre travail sur les transports, la circulation et le stationnement, se développe à deux niveaux :

- dans le cadre de la Charte des Transports regroupant différentes associations, charte qui tente d'élaborer un projet global sur l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise

- au sein du CARDEK qui fait certaines propositions sur le quartier.

Pour leur part, nos moyens d'information envers les habitants de la

Krutenau se développent. Les différentes permanences (logement, juridique, administrative et au marché) touchent de plus en plus de gens confrontés aux questions les plus diverses.

Les activités socio-éducatives se sont développées et ont dorénavant une certaine régularité. Deux fois par semaine, 20 à 30 enfants de l'École Primaire de l'Académie participent aux séances d'entraide scolaire : chaque mercredi et un samedi sur deux des activités bricolages sont proposées aux enfants ; le rythme des camps dans les Vosges s'est accru. Les locaux du 13, rue du Général Zimmer sont devenus le lieu central de nos activités les plus diverses : cours de couture, vente de vêtements d'occasion, projection de films, boums, réunions, activités bricolage et entraide scolaire avec les enfants, répétitions de musique.

Durant la seconde partie de l'Assemblée Générale, deux groupes de travail se sont constitués. Le premier a débattu, à travers l'exemple de l'École de l'Académie, des problèmes scolaires. Des personnes ayant participé à ce débat ont décidé de continuer à travailler sur ce thème et se donnant pour but :

- d'étudier l'ensemble des problèmes scolaires du quartier y compris les matérielles

- de recenser les améliorations possibles dans cette école

- informer les habitants sur l'ensemble de ces questions

- de soutenir les parents élus au Conseil de l'École de l'Académie

Le deuxième groupe a débattu du fonctionnement de l'association et du partage des responsabilités.

Au vu de cette réunion, force est de constater que l'association a fortement augmenté son impact dans le quartier, tant par le nombre d'habitants participant à ses actions, par la diversité de ses activités que par son rôle quant aux destinées de la Krutenau. Souhaitons qu'il en sera de même en 1982

Alain JUND



Les Premières Nouvelles de la Krutenau sont lues dans le monde entier

gement quelconque (construction d'un équipement socio-culturel, assainissement d'une rue), elle diffuse aux habitants du quartier concerné des prospectus d'information décrivant le projet et sa réalisation. Les habitants disposent de cinq semaines pour donner leur opinion et soumettre leurs revendications à la Municipalité qui formulera alors un deuxième projet. Celui-ci sera présenté à nouveau à la population qui disposera du même délai pour émettre des réflexions. Au terme de cette deuxième période, le projet définitif sera établi et adopté par la Municipalité.

Cette procédure est très intéressante en théorie car elle informe les habitants qui sont concernés par le projet. Elle leur permet de s'exprimer

et ne semble pas prendre les décisions de façon unilatérale. Cependant ce processus devient parfois inefficace pour les habitants. Soit il arrive que la Municipalité ne veuille pas revenir sur des éléments du projet proposé, soit elle modifie seulement quelques points de détail et représente le projet à la population. C'est peut-être une procédure qui a été efficace lorsqu'elle a été mise sur pied, mais progressivement avec le maintien de la Municipalité à la tête de la Ville, on peut supposer qu'elle a été détournée de son but.

De plus, pour compléter cette information, la Ville installe dans les rues de multiples panneaux d'information destinés à faire connaître à la population les nouveaux projets municipaux.

Nous avons senti, tout au long de ce séjour, que le Danemark avait dans ce domaine une législation plus avancée et plus favorable que la nôtre pour la population, mais que progressivement, des pratiques permettant de détourner ces procédures se sont instaurées. Quelques soient les lois établies, il semble toujours possible de les détourner et cela quelque soit le gouvernement.

Au cours de notre séjour, nous avons visité différents quartiers de la Ville et rencontré plusieurs associations. Chacun de ces quartiers avait sa spécificité : Brumleby ou l'ancienne cité ouvrière, Norrebro et Vesterbro qui ressemblent au quartier du Boulevard de Lyon à Strasbourg. C'est chacun d'eux que nous voulons vous faire découvrir dans les paragraphes suivants.



Brumleby : "le quartier au bourdonnement d'insectes"

Un mur, quelques arbres qui en dépassent; rien, le long de cette grande artère, ne laisse prévoir l'existence de ce secteur, petit quartier dans un grand quartier. Brumleby n'est pas un lieu comme un autre dans Copenhague. Coupés de la ville par un mur, quatre lignes de bâtiments d'un étage, séparées par des jardins et des bâtiments plus bas abritent quelques 600 personnes. Seules quatre grandes portes en permettent l'accès, et les voitures y sont rares. Les petits jardins permettent de profiter du soleil, favorisent les rencontres entre voisins, et les enfants n'ont pas besoin de chercher un terrain de jeu entre les voitures : tout l'espace peut être occupé par eux. Un atelier de menuiserie, accessible à tous, des

bains, une salle de réunion et un local de jeunes forment les quatre coins du secteur, renforçant les contacts entre les habitants.

Brumleby a été construit en 1863, lors de l'épidémie de choléra qui a ravagé Copenhague. La population fuyait le centre ville, et une union de médecins a fait bâtir ce quartier pour y loger les ouvriers dans de meilleures conditions d'hygiène. Le but n'était pas uniquement philanthropique, mais il fallait calmer la population. Ces logements, à une époque où les gens défavorisés habitaient jusqu'à 10 par pièce, étaient un grand progrès puisqu'on y logeait une famille dans 30 m², avec une cuisine individuelle.

Le choix d'attribution des logements allait vers des personnes "pauvres, mais respectables", ce qui n'empêchait pas les loyers d'être très chers.

Depuis la ville s'est rendue propriétaire des lieux. La population

actuelle est composée de vieilles gens, de familles avec enfants (plus de 100), et beaucoup sont nés sur place. La cohabitation de toutes les classes sociales y semble heureuse. Mais pour combien de temps encore ?

Il y a 30 ans, la ville parle pour la première fois de détruire le quartier, mais les maisons ont un intérêt historique, et le projet échoue. Alors depuis 20 ans, la municipalité tente de légaliser une démolition ou d'entreprendre une restauration, mais pour qui ?

Tous les moyens sont bons, comme en témoignent les méthodes utilisées : on prétend, à l'encontre des médecins, que le quartier est insalubre ; mieux encore, on tente de marginaliser le quartier en ne louant qu'à des cas sociaux (drogués, alcooliques,...), provoquant le départ des habitants. La technique est d'autant plus au point que le bail pour ces nouveaux locataires permet leur expulsion sans aucune explication.

Question 5: Citez trois titres d'articles qui vous ont particulièrement intéressé:

1: _____ dans le n° _____

2: _____ dans le n° _____

3: _____ dans le n° _____

Expliquez pourquoi: _____

Question 6: Citez trois titres d'articles qui vous ont particulièrement ennuyé:

1: _____ dans le n° _____

2: _____ dans le n° _____

3: _____ dans le n° _____

Expliquez pourquoi: _____

Question 7: Pensez-vous que dans les P.N.K. il y ait:

- trop à lire _____

- suffisamment à lire _____

- pas assez à lire _____

Question 8: Un texte en alsacien est souvent publié; Souhaitez-vous que:

- le dialecte garde la place qu'il a actuellement _____

- il y ait davantage de texte en dialecte _____

- il ne soit pas fait usage du dialecte _____

Question 9: Pensez-vous que les dessins et photos soient:

- très utiles _____

- utiles _____

- peu utiles _____

- inutiles _____

Question 10: Citez le numéros des P.N.K. dont la couverture vous a :

- le plus plu: n° _____ - le moins plu: n° _____

Question 11: Dans l'ensemble, que pensez-vous des idées défendues dans ce journal:

- vous n'êtes jamais d'accord _____
- vous êtes rarement d'accord _____
- vous êtes parfois d'accord _____
- vous êtes souvent d'accord _____
- vous êtes toujours d'accord _____

Question 12: D'après vous, dans l'action du CARDEK, les P.N.K. sont-elles un outil:

- utile. _____
- peu utile _____
- inutile _____

Si vous avez des commentaires ou des réflexions à faire, vous pouvez les noter ci-dessous:

Rubrique d'expression libre :

UNION LOCALE DES CONSOMMATEURS 67

U.L.C. 67 : l'Union Locale des Consommateurs — Que choisir ? a été créée en 1976, par des consommateurs bénévoles suite à un appel lancé par la revue de défense des consommateurs QUE CHOISIR ?.

CONSOMMATEUR : un bien grand mot !

Chacun d'entre nous est consommateur ; nous consommons de l'épicerie, de la droguerie, de la publicité, de l'énergie, notre environnement...

Et voici tracé tout simplement les grandes lignes d'action d'une association de consommateurs. Mais pourquoi une association ?

Des consommateurs ont compris que personne ne pouvait, mieux qu'eux-mêmes, défendre leurs intérêts et que pour se faire il fallait s'unir pour agir, connaître ses droits pour les faire valoir.

D'autres consommateurs, d'autres usagers les ont rejoints : de 250 nous sommes passés à près de 1000 à Strasbourg.

Les buts de l'U.L.C. : informer, former et défendre !

Les moyens sont très réduits par rapport aux buts que s'est fixés l'association, mais ils sont déjà très lourds pour une association uniquement animée par des bénévoles. Pratiquement, qu'a fait l'U.L.C. ces derniers temps pour défendre, et former les consommateurs ?

Dans le domaine des prix, des relevés de prix sont faits tous les deux mois dans une trentaine de magasins du département ; à partir de ces relevés de prix, l'U.L.C. établit un classement des grandes surfaces par rapport

à leur cherté. D'autre part, le prix le plus bas trouvé pour certains articles est publié dans le bulletin de l'U.L.C.



Ainsi en 1981, près de 7000 prix ont été relevés !

Dès 1978, l'U.L.C. intervenait auprès de la municipalité de Strasbourg pour qu'elle s'intéresse aux problèmes de gaspillage et de récupération.

Tout en conseillant d'acheter ses besoins en verre consigné, nous avons demandé que le verre "perdu" soit récupéré pour être recyclé.

Lorsque vous jetez une bouteille de verre c'est comme si vous la jetiez à demi-pleine de pétrole !

Début octobre des benne de récupération du verre ont été mises en place à Strasbourg.

Si la quantité de verre récupéré est importante, des benne pourront être placées dans toute la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Au moment des fêtes de fin d'année, l'U.L.C. publie les résultats de relevés de prix de jouets, et quelques conseils pour mieux les choisir.

En effet les enfants sont des consommateurs importants et cibles aux moyens de pression pour les publicités. Un de nos buts est d'en faire des consommateurs avertis et mieux informés. Nous avons créé un atelier "achats des jeunes" et possédons un montage de diapositives, qui les sensibilisent aux différents problèmes et leur apprend à se défendre.

Nous voulons leur faire comprendre que par nos actes de consommateurs nous influons sur nos modes de vie, notre environnement, notre santé... Bien sûr nous manquons de moyens techniques et financiers, nous aimerions être plus nombreux et plus actifs mais l'intérêt d'une association de consommateurs n'est plus à prouver, son poids dans notre société grandit sans cesse...

Aussi venez vous joindre à nous, soyez des consommateurs avertis !

Tous les jours 19h45
et dimanche à 11h

FM-UKW
100-104 Mhz

radio régionale libre
DREYECKLAND

Informations pour la KRUTENAU

Christiane Schultes 16, rue des Poules
tél: 35.26.94.

Permanences ouvertes à tous :
Lundi et Mardi de 18 H à 19 H.
(adhérents ou non)
au 19, quai des Bateliers 2ème étage.

Premières Nouvelles de la Krutenau



Chère Lectrice,
Cher Lecteur,

Depuis 1977, Les Premières Nouvelles de la Krutenau vous informent sur la vie du quartier, ses problèmes, ses enjeux, ses changements.

Mais faire un journal demande du temps et du travail: depuis la rédaction d'un article, recherche de photos jusqu'à ce qu'il soit entre vos mains.

Ce journal se veut être le journal du quartier et de ses habitants.

Tout le monde peut y participer, sous différentes formes

- utiliser le journal pour faire passer une petite annonce gratuite (non publicitaire)
- nous prêter de vieilles photos ou cartes postales de la Krutenau
- donner votre avis sur les articles parus dans le journal en nous écrivant
- nous aider à faire un article sur ce qu'était la Krutenau dans le passé, les anciens savent mieux que quiconque ce qu'était la Krutenau il y a 30, 40, 50 ans
- les dessinateurs pourront nous faire parvenir leurs dessins pour illustrer tel ou tel article
- et, pourquoi pas, écrire des articles sur des questions qui vous touchent.

Il y a sûrement d'autres possibilités de participer aux Premières Nouvelles de la Krutenau, à vous de voir, nous vous attendons.

Vous pouvez nous écrire: CARDEK 16, rue de l'Abreuvoir soit passer à notre permanence du jeudi de 18h. à 20h. à la même adresse.

Vous pouvez aussi vous abonner aux P.N.K.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

s'abonne aux Premières Nouvelles de la Krutenau pour 6 numéros.

Ci-joint un chèque de 15Francs.

ABONNEZ VOUS!
JOLI, PASCHER
15F les
6 numéros
CITEK n° 2000-270422



TRANSPORTS, CIRCULATION

ET STATIONNEMENT...

Le 22 Septembre 1981, des membres du CARDEK ont rencontré M. Lobstein, Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Strasbourg. Au cours de cet entretien furent abordées diverses questions concernant l'aménagement du quartier : parmi elles, les problèmes liés aux espaces et places libres du quartier et à la circulation. Nos demandes de création de logements sociaux (voir P.N.K. n° 14) sur les terrains de la Place des Bateliers et dans l'immeuble situé à l'angle de la rue des Couples et de la Place des Orphelins, nous amènent à aborder la question du stationnement et de la circulation dans le quartier, car la municipalité souhaite réaliser des parkings et silos à voitures à ces emplacements.

Ces propositions, que nous avons adressé au Maire de la Ville de Strasbourg, envisagent un aménagement différent pour ces espaces. Nous vous les soumettons et attendons vos réflexions sur ces questions qui conditionnent à leur manière l'avenir de la Krutenau.

NOS PROPOSITIONS POUR LA KRUTENAU

Les propositions du CARDEK en matière de circulation, transport et stationnement se situent à deux niveaux : à celui du quartier tout d'abord et à l'échelle de l'ensemble de la Communauté Urbaine ensuite. Il nous paraît important de ne pas nous limiter au quartier dans ce domaine car une politique de circulation est un tout, établie au niveau de l'ensemble de l'agglomération.

Constat de la situation actuelle

Aujourd'hui le stationnement est devenu un problème crucial à la Krutenau, comme dans l'ensemble du centre ville :

- les espaces libres du quartier (Place des Bateliers, Place du Foin, Place de Zurich, terrain vague de la rue de Schaffhouse) sont, au cours de la semaine, engorgés dès le matin par des automobilistes se rendant à leur travail dans le quartier ou au Centre Ville et par des personnes qui viennent faire leurs achats au Centre Ville... A ce propos le CARDEK a réalisé une enquête le 24 juin 1980, enquête dont les résultats paraissent significatifs de la situation dans le quartier. Sur 150 personnes venues garer leur véhicule sur la Place ce jour-là, 71 l'utilisent quand elles vont travailler dans le quartier, 20 quand elles vont faire leurs achats au centre. Par ailleurs, le dimanche et après les heures de travail, il ne reste guère plus de 10 à 15 voitures sur le terrain.

- des voitures stationnent quotidiennement sur les trottoirs (Place et rue des Orphelins, rue Paul Janet, rue de la Krutenau) ainsi que sur les terres pleins de la rue de Zurich, Place St Nicolas aux Ondes et du Foin.

- le trafic est de plus en plus important sur les quais et les rues avoisinantes.

Cette situation n'est pas spécifique à la Krutenau ; elle se retrouve au Centre Ville (voir les difficultés de stationnement Place du Marché Gayot et dans les rues avoisinantes, Place du Temple Neuf, près du Tribunal, etc).

Cet état de fait est dû à différents facteurs :

- en matière de circulation, la politique actuelle favorise l'usage de la voiture individuelle : implantation de parkings au centre ville (parkings Kléber, Gutenberg et Printemps), faiblesse des couloirs de bus au centre, absence de pistes cyclables, construction de pénétrantes pour les automobiles (Halles). Les parkings localisés au Centre Ville ne suffisent plus (cf les files de voitures dans les différents parkings centraux en fin de semaine). De fait les parkings sont un des éléments d'incitation à l'utilisation de la voiture individuelle et ils

attirent plus de voitures qu'ils ne peuvent en contenir : on pourrait les comparer à des "aspirateurs à voitures" en raison de leur attractivité. La demande de stationnement se révèle toujours plus élevée que l'offre. Au lieu d'y apporter un remède, implanter d'autres parkings dans l'ellipse insulaire ou dans ses abords immédiats renforcerait ce phénomène. Dans cette optique, la construction du silo à voitures Cour des Boeufs ne se justifie pas.

- la place prépondérante que tend de plus en plus à prendre le Centre Ville en matière d'emploi et d'infrastructures commerciales (au dépend de l'équipement des quartiers périphériques dans ce domaine) amène la Krutenau à devenir un lieu de stationnement pour l'ellipse insulaire ou du moins son secteur sud.

- de nombreuses administrations ont leur siège à la Krutenau (Cité Administrative) ou dans le Quartier Suisse : Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse Régionale d'Assuran-



Les comptes de Noël au Château du Haut Koenigsbourg

Ce 23 décembre-là
Wenn d'Tiète noch elsässisch g'tet han
Les ponts levés du Haut Koenigsbourg
Se referment plus tôt que d'habitude.

"Züe züe m'r mache züe"

"Aujourd'hui c'est l'inventaire
Nüss alli Lit
Iwermorje c'est Noël
Et il faut vite en finir
Pour fêter ça"

Dans le château désormais déserté
L'inventaire commence...
Les grands registres poussiéreux
Sont retirés des coffres verroulés
Et au milieu des éternuements
Résonnent les voix tonitruantes des gardiens :

SALLE 1

Trois (3) armoires - Deux (2) gros livres d'époque
ancienne - Un (1) crâne de bipède - Un (1) fantôme
anonyme don de M. FIRLEFANZ.

SALLE 2

Un (1) buffet polyglotte vun Ratschdorf - Un (1)
ordinateur de la 1ère génération - Dix (10)
hallebardes en état de marche.

SALLE 3

150 fauteuils - Trois (3) Flammeküechen congelées -
50 l de neijer siesser 10 Jahr alt - Un (1) aspirateur
à pédale.

... Et l'inventaire se poursuit des heures et des heures durant.

"Dumlen' eich, dumlen' eich"

Saat einer wi jo gar nichts schafft.

Enfin, le 24 décembre à midi
Tous les fonctionnaires assermentés
Se réunissent pour le rapport fickse fettig



LE CHEF : Gardien 1 : oubliettes ?

LE GARDIEN : Complet.

LE CHEF : Gardien 2 : cellier ?

LE GARDIEN : Alles üss g'süfft

LE CHEF : Gardien 159 : Waschküche ?

LE GARDIEN : ...

LE CHEF : Gardien 159 ?

LE GARDIEN : Was isch ?

LE CHEF : Rapport, dummi Ganz

LE GARDIEN : S'isch alles am Platz,
Alles was wichtig isch.
Awer... ebs fählt doch.
D'r Fantom n° 007 n'est plus à son
poste.

LE CHEF : Dü Idiiooot, il faut le retrouver,
A cause de toi on va faire des Iwer-
stunde. Ça va faire du bruit à la maison.

Cela fait longtemps que les animaux ne parlent plus alsacien...
.... Et aussi vrai que je vous le dis, les gardiens cherchent
encore le déserteur...

... Mais, vous, si vous ouvrez tout grand les yeux, la nuit de
Noël, vous verrez, peut-être, à travers les flocons,
Une silhouette blanche
Chercher l'âme soeur rue des Couples,
Se réchauffer rue des Planches,
Réveillonner rue de l'Abreuvoir,
Et s'endormir place du Foin.

Dominique et Lisbeth